

AR Prefecture

063-256301375-20230118-DBS20230102-DE
Reçu le 30/01/2023
Publié le 30/01/2023

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

2, Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20230102

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 18 Janvier à 18h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 09/01/2023.

PRESENTS : MM. SOUCHAL – VENEULT – CAZEAU – GIDEL – DUMAS – GUILLOT – BONNET – ROUGHEOL – VIALETTE-GIRAUD – BONY – PERRIN.

Nombre de membres : en exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

Objet : Renouvellement de la Ligne de Trésorerie

Le Président informe les membres du bureau syndical qu'afin de pallier à une éventuelle rupture de trésorerie liée au décalage entre l'ordonnancement des dépenses et l'encaissement des subventions attribuées et contributions sollicitées, il serait prudent de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 300.000 €, accordée par la caisse d'épargne en janvier 2022, pour une année, au taux fixe de 0,49%.

Des propositions ont été demandées pour 100 000 €, 200 000 € et 300 000 € et le taux proposé est le même pour les 3 montants.

La proposition de la caisse d'épargne est la suivante :

- Durée maximale : 12 mois.
- Taux d'intérêt : taux fixe de **€STR + 0,65%** (soit un taux indicatif actuel de 2,55%)
- Facturation des intérêts chaque mois civil
- Commission de non utilisation : **0,10%**
- Commission d'engagement : **0,10% de montant choisi**, soit 100, 200 ou 300 € de frais de dossier

La proposition du crédit agricole :

- Durée maximale : 12 mois.
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois (valeur J-2 ouvrés de la réalisation flooré à zéro).
- Marge : **0,38%** - au taux actuel de : 2,552% marge comprise (pour information Euribor 3 mois : 2,172%)
- Facturation trimestrielle des intérêts à terme échu.
- Commission d'engagement : **0,10% de montant choisi**, soit 100, 200 ou 300 € de frais de dossier

AR Prefecture

063-256301375-20230118-DBS20230102-DE
Reçu le 30/01/2023
Publié le 30/01/2023

Où cet exposé, le bureau syndical, après en avoir délibéré :

APPROUVE : le recours à une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 euros maximum.

ACCEPTE : la proposition du Crédit Agricole Centre France dont les conditions sont les suivantes :

- Durée maximale : 12 mois.
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois (valeur J-2 ouvrés de la réalisation flooré à zéro).
- Marge : **0,38%** - au taux actuel de : 2,552% marge comprise (pour information Euribor 3 mois : 2,172%)
- Facturation trimestrielle des intérêts à terme échu.
- Commission d'engagement : **0,10% de montant choisi**, soit 200 € de frais de dossier

MANDATE : le Président pour signer le contrat ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL

